



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Patrick CALLAIS, Franck LEBRET

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - CM/19/035

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif dressé par le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe ZAC de la Hauteville s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 583 957.46	1 583 957.46
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 314 585.97	1 581 637.46
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 176.75	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	49 171.30	
TOTAL		2 958 891.48	3 165 594.92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	TOTAL		
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 595 134.21	1 583 957.46
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 363 757.27	1 581 637.46
	TOTAL CUMULE	2 958 891.48	3 165 594.92

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur François CRAMILLY pour le vote du compte administratif.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2018.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOPTÉ le compte administratif 2018 comme susmentionné.

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 1 581 637.46€

Dépenses d'investissement : 1 314 585.97€

Recettes de fonctionnement : 1 583 957.46€

Dépenses de fonctionnement : 1 583 957.46€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : **267 051.49€**

Fonctionnement : **0€**

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 24 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
05 avril 2019

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

